

Rapport d'orientation budgétaire (ROB 2025)

Syndicat mixte d'études et de préfiguration du projet de Parc naturel régional de la
Brie et Deux Morin

Contexte

En amont du vote du budget (dans les 10 semaines qui précèdent), la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités et autres établissements publics. Il s'agit d'une étape essentielle du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Le DOB est obligatoire et essentiel, il permet :

- de rendre compte de la gestion de la structure (analyse rétrospective)
- et de proposer les orientations principales de l'exercice à venir

Il s'agit d'informer les élus sur la situation économique et financière de la structure afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget.

Aussi, en vertu des articles L.2312-1 / L.3312-1 / L.4312-1 / L.5211-36 du CGCT modifiés, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) élaboré par le Président.

Ce rapport, qui accentue et renforce le degré d'information des élus, présente ainsi « traditionnellement » :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution de structure et la gestion de la dette.

Il se trouve renforcé pour les structures de plus de 10 000 habitants avec une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses (analyse prospective), l'évolution prévisionnelle des effectifs et l'exécution des dépenses de personnel.

Sa transmission au représentant de l'État et sa publication sont formalisées par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Présentation du Syndicat mixte

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

Berser
Levrault

ID : 077-200036192-20250206-2025_02-DE

Le Syndicat mixte constitue la structure d'études et de préfiguration du projet de Parc naturel régional Brie et Deux Morin.

Il prépare le projet de Parc naturel régional en précisant les enjeux, en définissant les objectifs et en élaborant le projet de charte sur la base des études préalables, en collaboration avec les institutions compétentes conformément à l'article L.331-1 et suivants du Code de l'environnement, relatif aux Parcs naturels régionaux.

D'une façon générale et, dès sa création, le Syndicat mixte a vocation à conduire des actions concernant :

- l'animation et la rédaction de la charte constitutive du futur Parc naturel régional ;
- la préfiguration du projet sur le territoire ;
- la mobilisation et la participation de la population locale ainsi que de tous les acteurs socio-économiques concernés par le projet, pour une véritable appropriation dans une démarche de démocratie participative ;
- le conseil aux collectivités sur toute thématique en rapport avec les missions d'un Parc naturel régional.

Le périmètre du projet regroupe 82 communes et 2 EPCI (CA Coulommiers Pays de Brie, CC des Deux Morin), 80 communes sont adhérentes au SMEP dont 1 ne faisant pas partie de l'un des deux EPCI du territoire (Mortcerf). Soit 2 communes non adhérentes (Hautefeuille et Meilleray).

Suite à l'avis d'opportunité favorable sous réserve du Préfet de Région en date du 11 septembre 2020, le Syndicat mixte est entré dans une phase de consolidation de son diagnostic et de l'établissement des enjeux du territoire afin de lever chaque réserve émise par le Préfet de Région et le Conseil National de la Protection de la Nature.

Pour rappel, les recommandations portent sur la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, la préservation des paysages, le périmètre, l'aménagement du territoire, la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, le développement durable des filières agro-économiques, la transition énergétique, la gouvernance et sur la procédure à mettre en place (notamment demander l'avis intermédiaire³).

Les actions et partenariats menés en 2023 ont été poursuivis en 2024 comme :

- ▶ les travaux menés par la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France, qui se poursuivra pendant 2 ans.
- ▶ l'évaluation environnementale, qui se poursuivra jusqu'en fin d'année 2025.

D'autres actions et partenariats ont été commencées ou effectuées comme :

- ▶ le partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières en charge du programme de recherche de l'Orgeval pour l'établissement d'une coupe géologique afin de connaître la circulation des eaux souterraines. Savoir s'il y a une communication entre l'aquifère de Brie et l'aquifère de Champigny par une coupe géologique (mission commencée).
- ▶ la prestation complémentaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie sur la structuration des réseaux de professionnels (identifier un panel d'entreprises et de professionnels qui s'inscrivent dans un raisonnement de développement durable, s'appuyer sur les retours d'expériences et carnet d'adresses) (mission terminée).
- ▶ la prestation de l'archéogéographe, Mme Catherine FRUCHART, pour identifier toutes les pratiques économiques en vue de la renaissance de certaines filières agricoles (élevage, fromage, cidrerie, arboriculture...) (mission terminée).

Les différentes missions feront l'objet d'une restitution en Comité syndical.

2024 a donc été marquée par :

- ▶ Le passage à la nomenclature M57 développé.
- ▶ La finalisation du diagnostic du territoire et l'établissement de notes stratégiques en lien avec le paysage, la biodiversité (envoyées aux communes membres), le développement économique et la gestion de l'eau (en cours). Ces notes issues des divers diagnostics proposent des enjeux et des outils pouvant être mis en place.
- ▶ Le changement de Présidence. Conformément à la loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député, Monsieur Franck RIESTER a été dans l'obligation de démissionner de ses fonctions de Président du SMEP. Lors de la séance du 20 décembre 2024, le Bureau syndical a élu à l'unanimité Monsieur Éric GOBARD Président du SMEP et Monsieur Jean-Michel SAGNES, 2^{ème} Vice-Président en charge de la commission Administration générale, finances et communication.
- ▶ La mise à jour de l'atlas cartographique comportant l'ensemble des portées à connaissance fourni aux communes en 2023.

Ce corpus comporte deux parties :

- ❖ Les plans généraux : répertoire contenant les plans thématiques couvrant principalement l'ensemble du territoire à l'échelle 1/50000^e.
 - ❖ Les atlas communaux : répertoire contenant les plans thématiques couvrant chacune des 82 communes du territoire.
- ▶ L'analyse cartographique des dynamiques.

SMEP a répondu à toutes les préconisations du Préfet de Région énoncées dans son avis intermédiaire en date du 11 septembre 2020 (tableau de suivi des préconisations en annexe).

2025 sera consacrée à :

Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le 
ID : 077-200036192-20250206-2025_02-DE

- ▶ La hiérarchisation des enjeux et définition des orientations.
- ▶ Premier trimestre 2025, BL Evolution animera des ateliers de hiérarchisation des enjeux.
Ces ateliers réuniront l'ensemble des élus du PNR et le CLD. L'objectif est de définir la problématique dominante du projet et de l'exprimer sous forme de grandes orientations qui serviront à la rédaction de l'avant-projet de charte.
Cet avant-projet sera transmis à L'Etat pour avis intermédiaire.
- ▶ Rédaction de l'avant-projet de Charte
- ▶ Saisine de l'Etat pour l'avis intermédiaire en septembre/octobre 2025.

Partenariats 2025 :

- ▶ Accompagnement à la rédaction de la charte – volet environnement effectué par BL Evolution (*coût 38 220 € ayant fait l'objet d'une demande de subvention en totalité au Département de Seine-et-Marne*) :
 - ❖ appui à la construction d'une stratégie globale – volet environnement (assistance pour définir une trajectoire environnementale souhaitable, assistance dans la construction d'une stratégie environnementale, assistance dans la définition des axes stratégiques, appui à l'animation de la phase)
 - ❖ appui à la construction des objets opérationnels de la charte (assistance à identifier et décliner les objectifs opérationnels, construction des objectifs opérationnels environnementaux, appui pour le Plan de Parc, définition du suivi et des indicateurs, appui à la phase d'animation)
 - ❖ appui à la rédaction de la charte (proposition d'une ligne éditoriale, rédaction de contenus)
- ▶ Convention pluriannuelle (3 ans) avec l'association pour la valorisation des espaces nature du Grand-Voyeux afin d'apporter un appui à l'analyse cartographiques thématiques relatives aux enjeux naturalistes du projet de PNR, d'accompagner le SMEP pour la prise en compte des enjeux environnementaux dans la charte du futur PNR pour les thématiques « connaissance, préservation, valorisation et protection du patrimoine naturel, accompagner le SMEP pour la définition des actions prioritaires en lien avec les objectifs nationaux de la stratégie des aires protégées (*Coût estimatif 12 000 € - 15 000 € ayant fait l'objet d'une demande de subvention pour un montant de 11 780 € au Département de Seine-et-Marne*).

La procédure budgétaire 2025

Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le 
ID : 077-200036192-20250206-2025_02-DE

Conformément à la nomenclature M57, la présentation des orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget (auparavant deux mois avec la nomenclature M14).

Le projet de budget, préparé et présenté par l'exécutif, doit être communiqué aux membres du Comité syndical douze jours au moins avant la séance du Comité syndical consacrée à l'étude du budget (auparavant cinq jours avec la nomenclature M14).

Pour l'exercice 2025, le calendrier budgétaire est le suivant :

- 1°) Octobre à décembre 2024 : réunions de travail et échanges avec les services de la Région et du Département en vue de préparer le Budget 2025
- 2°) 21 janvier 2025: Commission administration générale, finances et communication en vue de préparer le ROB
- 3°) 24 janvier 2025 : Bureau syndical en vue d'étudier la proposition de ROB de la commission administration générale
- 4°) 6 février 2025: Vote du ROB suite à la tenue d'un DOB en Comité syndical
- 5°) 11 février 2025 : Commission administration générale, finances et communication en vue de préparer le budget 2025
- 6°) Date à définir: Bureau syndical en vue d'étudier les propositions financières de la commission administration générale
- 7°) Avant le 15 avril 2025 : Vote du Budget 2024 en Comité syndical

Cette procédure a pour objectifs de mettre en évidence la volonté du Syndicat mixte de s'engager sur certaines actions (DOB), de le confronter à ses capacités de financement et à l'implication financière de ses partenaires.

Exécution financière 2024

L'exécution budgétaire s'est déroulée sans problème particulier avec une bonne gestion de comptes.

Le souhait de la Région Ile-de-France, de réduire le fond de roulement du SMEP, a été respecté.

Les dépenses de fonctionnement sont stables en comparaison à 2023.

Un faible investissement est à noter, achat d'un seul logiciel MAPUBLISHER LabelPro car tous les investissements nécessaires au fonctionnement de l'équipe du Syndicat mixte ont été effectués en 2021 et 2022.

Aucun emprunt ni ligne de trésorerie n'ont été contractés.

Fonctionnement :

Recettes : 358 502,61 € (sans reprise du résultat 2023 = 277 852,66 €)

Dépenses : 338 583,05 €

Excédent de fonctionnement exercice 2024 : 19 919,56€

Investissement :

Recettes : 19 427,50 €

Dépenses : 2 950,80 €

2024 est une année excédentaire à hauteur de 16 476,70 €

2024 est une année excédentaire à hauteur de 36 396,26 € (reprise du résultat 2023 compris)

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 077-200036192-20250206-2025_02-DE

Berser
Levrault

Fonctionnement dépenses (338 583,05 €) :

011 Les charges à caractère général : 127 611,30 €
012 Les charges de personnel et frais assimilés : 198 328,88 €
65 Autres charges de gestion courante: 4 109,57 €
042 Opérations d'ordre de transfert : 8 533,30 €

Fonctionnement recettes (358 502,61 €) :

7472 Dotation Région Ile-de-France : 179 364,71€
7473 Dotation Département Seine-et-Marne : 45 410 €
74748 Participation communes : 47 210,40 €
74751 et 74758 Participation EPCI : 5 867,55 €
002 Résultat de fonctionnement N-1 : 80 648,71 €
75 Autres produits: 1,24 €

Investissement dépenses (2 950,80 €)

2051 Concessions et droits similaires : 2 950,80 €

Investissement recettes (19 427,50 €) :

040 Opération d'ordre de transfert entre sections : 8 533,30 €
(amortissement matériels informatiques, logiciels, barnum)
001 Résultat investissement N-1 : 10 894,20 €

► Budget conjoint SMEP/Conseil Local de Développement 2024

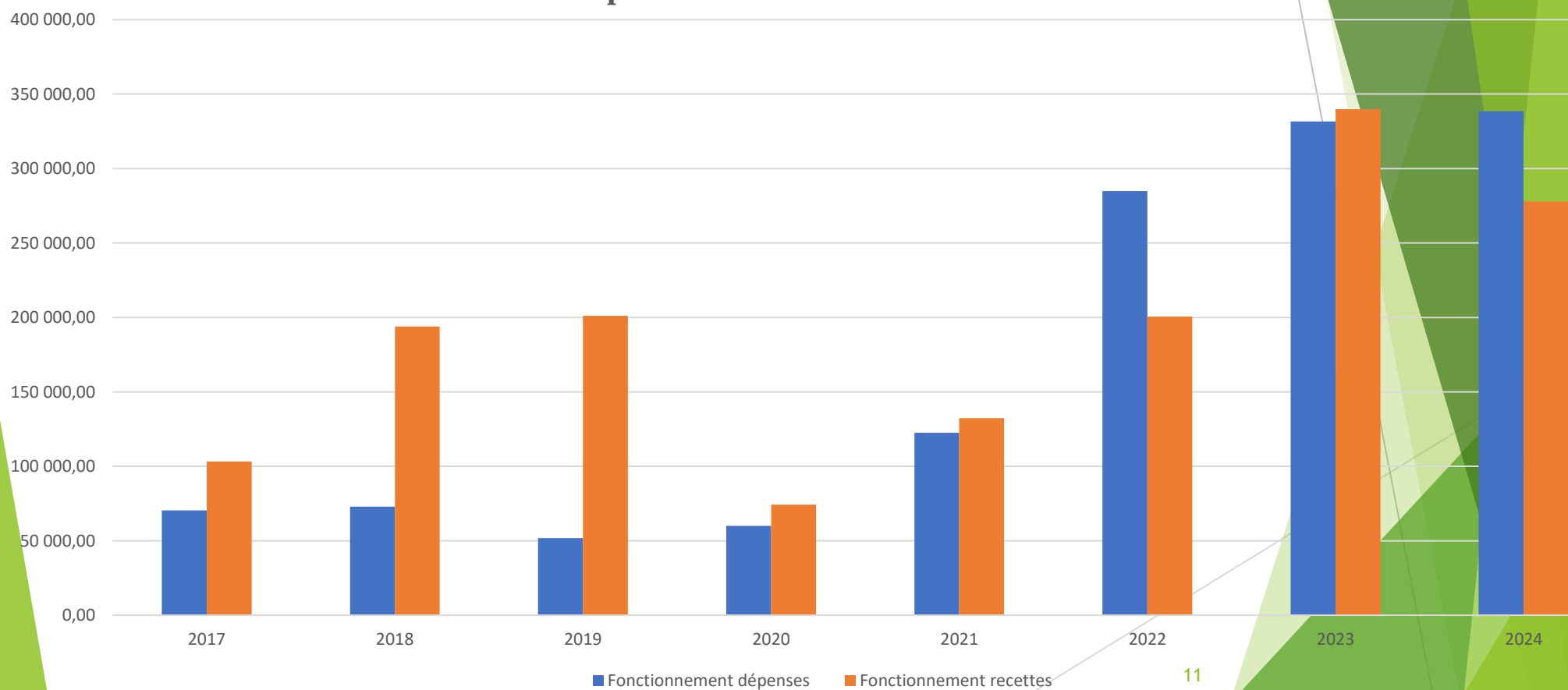
Imputation	Objet	Euros
6234	Pots de l'amitié (galettes)	60
6232	Goodies (miel, stylos, badges, stickers, sacs)	3 310,50
6232	Stand foire aux fromages et nappes ignifugées	1 117
6232	Kakemonos/roll up	61,20
6232	Flyers	1 376
6232	Bonbons manifestations	50,88
6518	Office 365 CLD	168,48
	Total	6 144,06

Pour accomplir sa mission de popularisation du projet de Parc, 461 heures de bénévolat ont été consacrées en 2024 à l'animation et à l'information du public lors des événements répartis géographiquement sur le territoire du projet. Ce décompte s'entend hors le temps mis pour leur préparation et les temps de transport des personnes volontaires pour assurer ces activités.

Rétrospective

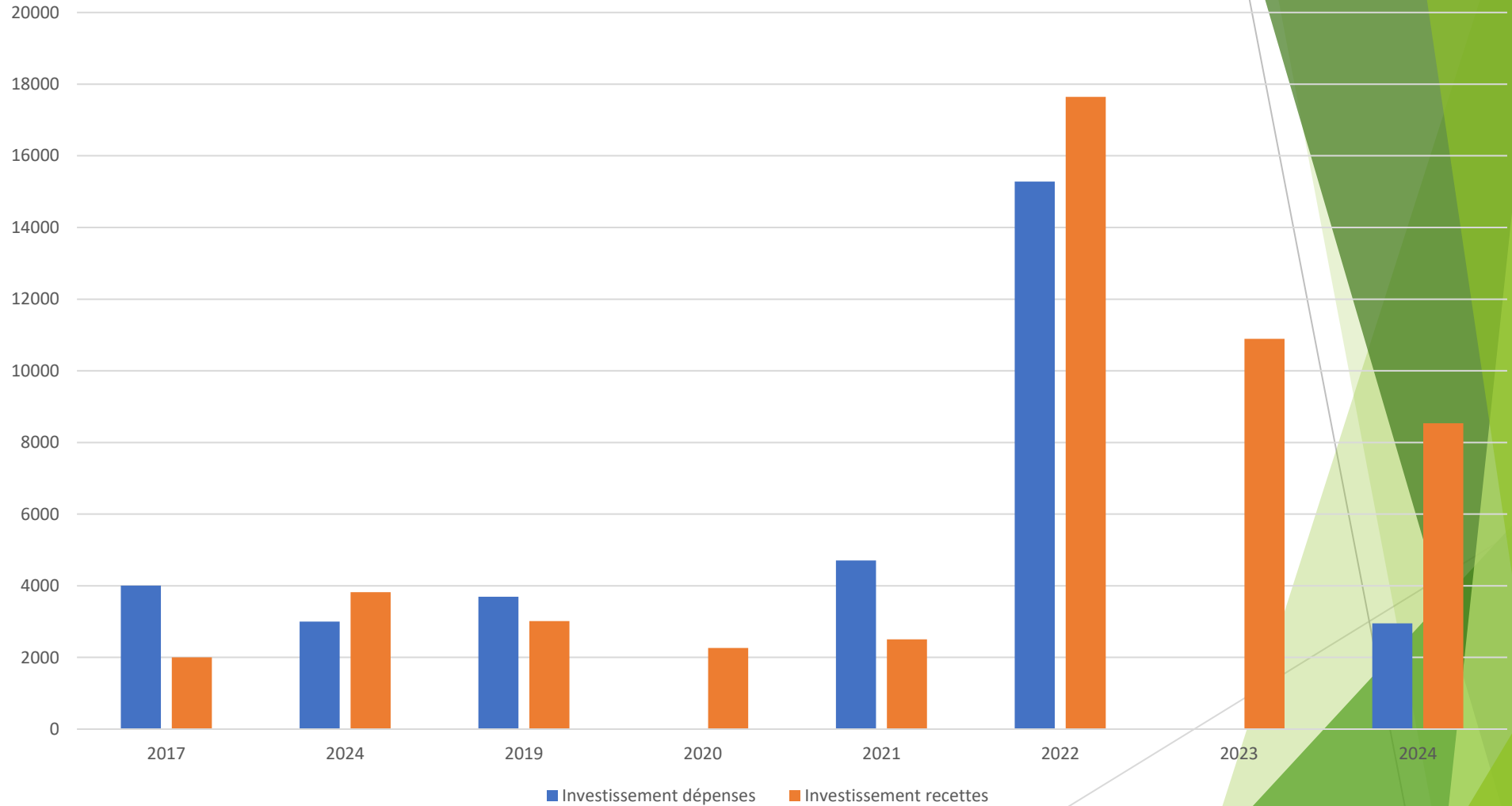
Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le
ID : 077-200036192-20250206-2025_02-DE

Evolution des dépenses et recettes Section Fonctionnement sans reprise du résultat N-1



Evolution des dépenses et recettes Section Investissement sans reprise du résultat N-1

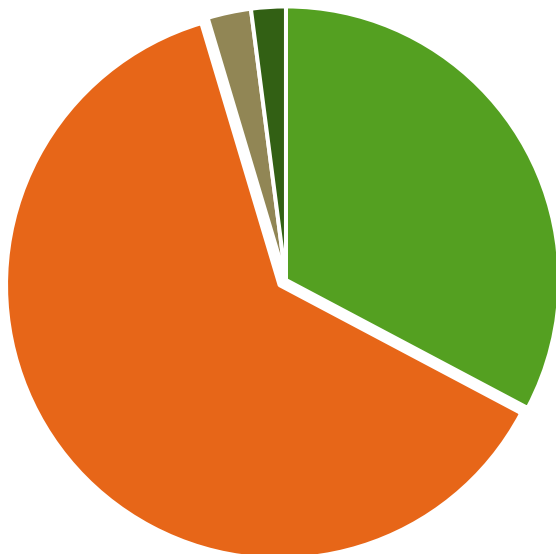
Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le
ID : 077-200036192-20250206-2025_02-DE



Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses: charges à caractère général	12 675,60	41 779,99	81 984,18	108 600,61	127 611,30
Dépenses: charges de personnel et frais assimilés	45 801,08	78 216,95	199 956,25	207 649,33	198 328,88
Dépenses: opérations d'ordre	1 588,90	2 503,60	1 643,00	8 530,00	8 533,30
Dépenses: autres charges de gestion	4,14	2,87	1 271,17	6 786,99	4 109,57
Total des dépenses	60 069,72	122 503,41	284 854,60	331 566,93	338 583,05
Recettes: subvention Région	23 000,00	32 000,00	148 236,72	196 763,28	179 364,71
Recettes: subvention Département	0	50 000,00	0	35 900,00	45 410,00
Recettes: participation des communes	44 982,80	44 598,00	46 599,60	46 936,00	47 210,40
Recettes: participation des EPCI	5 549,85	5 769,15	5 790,40	5 794,80	5 867,55
Recettes: Autres attributions et participations	0	0	0	45 998,00	0
Recettes: autres produits de gestion	697,80	0,65	0,63	0,89	1,24
Recettes: produits exceptionnels	0	0	0	8 479,31	0
Total des recettes	74 230,45	132 367,80	200 627,35	339 872,28	277 853,90
Total recettes - dépenses	14 160,73	9 864,39	- 84 227,25	8 305,35	- 60 729,15
Affectation résultat N-1 fonctionnement	148 545,49	162 706,22	156 570,61	72 343,36	80 648,71
Excédent fonctionnement de l'exercice	162 706,22	172 570,61	72 343,36	80 648,71	19 919,56

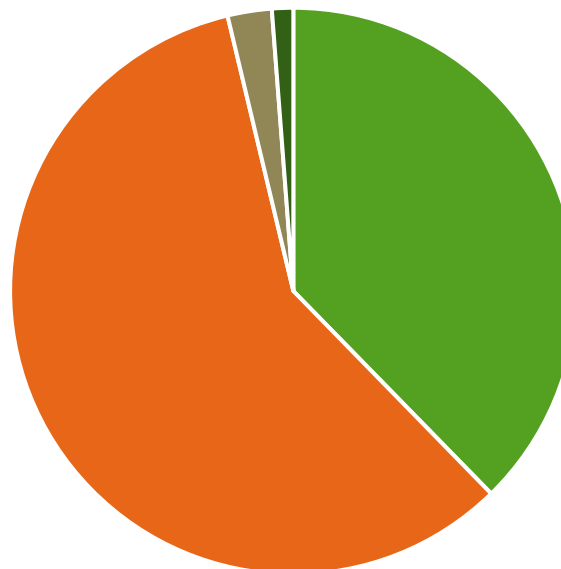
Investissement	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses: immobilisations incorporelles	0	0	11 994,90	0	2 950,80
Dépenses: immobilisations corporelles	0	4 706,40	2 670,00	0	0
Dépenses : autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
Dépenses: déficit N-1	679,00	0	613,90	0	0
Total des dépenses	679,00	4 706,40	15 278,80	0	2 950,80
Recettes: opération d'ordre	1 588,90	2 503,60	1 643,00	8 530,00	8 533,30
Total des recettes	1 588,90	2 503,60	1 643,00	8 530,00	8 533,30
Total recettes - dépenses	909,90	- 2 202,80	- 13 635,80	8530,00	5 582,50
Affectation résultat N-1 investissement	679,00	1 588,90	16 000,00	2 364,20	10 894,20
Excédent investissement de l'exercice	1 588,90	- 613,90	2 364,20	10 894,20	16 476,70
<u>Total de l'excédent de l'exercice (fonctionnement + investissement)</u>	<u>164 295,12</u>	<u>171 956,71</u>	<u>74 707,56</u>	<u>91 542,91</u>	<u>36 396,26</u>

2023 Fonctionnement dépenses



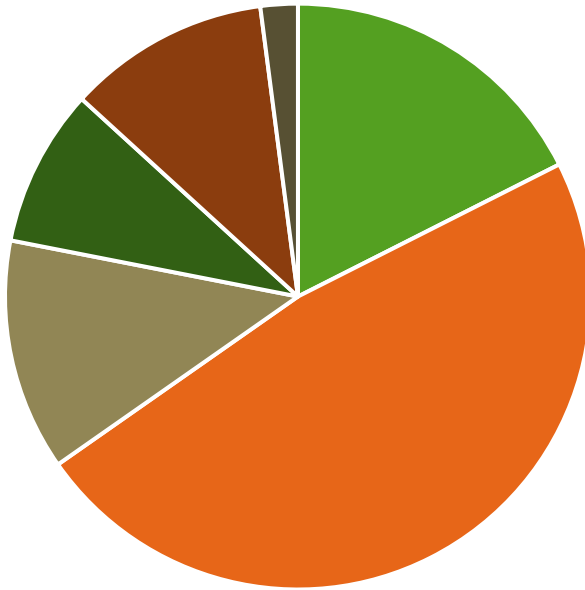
- 011 Charges à caractère général (32,75%)
- 012 Charges de personnel (62,63%)
- 042 Opérations de transfert entre sections (2,57%)
- 65 Autres charges de gestion (2,05%)

2024 Fonctionnement dépenses



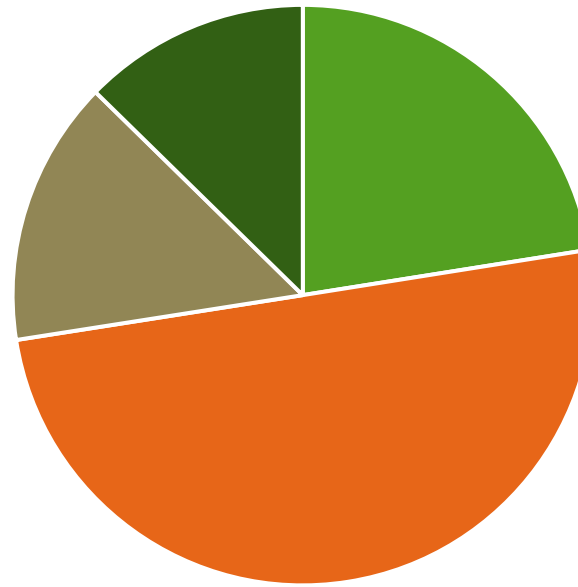
- 011 Charges à caractère général (37,69%)
- 012 Charges de personnel (58,58%)
- 042 Opérations de transfert entre sections (2,52%)
- 65 Autres charges de gestion courante (1,21%)

2023 Fonctionnement recettes



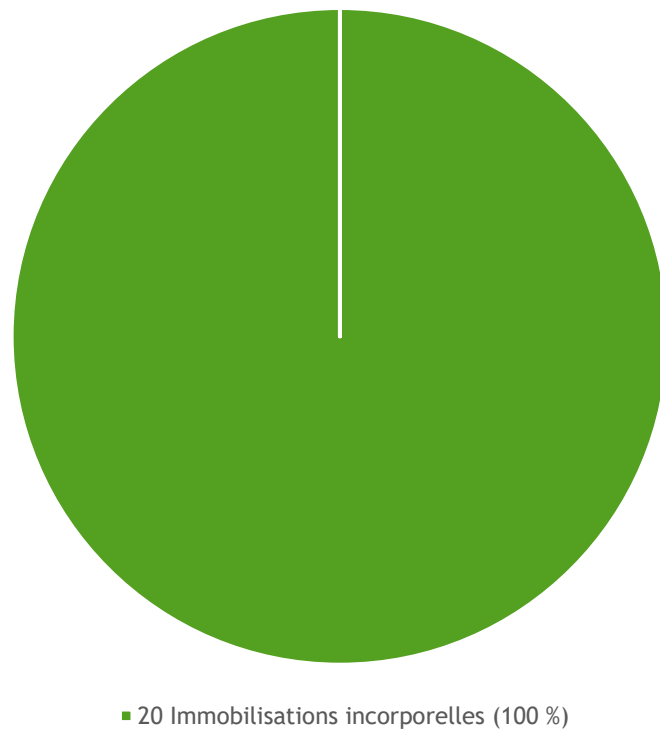
- 002 Excédent N-1 (17,55%)
- 7472 Région Ile-de-France (47,73%)
- 74741, 74751 et 74758 Participation communes et EPCI (12,79%)
- 7473 Département Seine-et-Marne (8,71%)
- 7488 Dotation exceptionnelle Etat (11,16%)
- 77 Produits exceptionnels (2,06%)

2024 Fonctionnement recettes



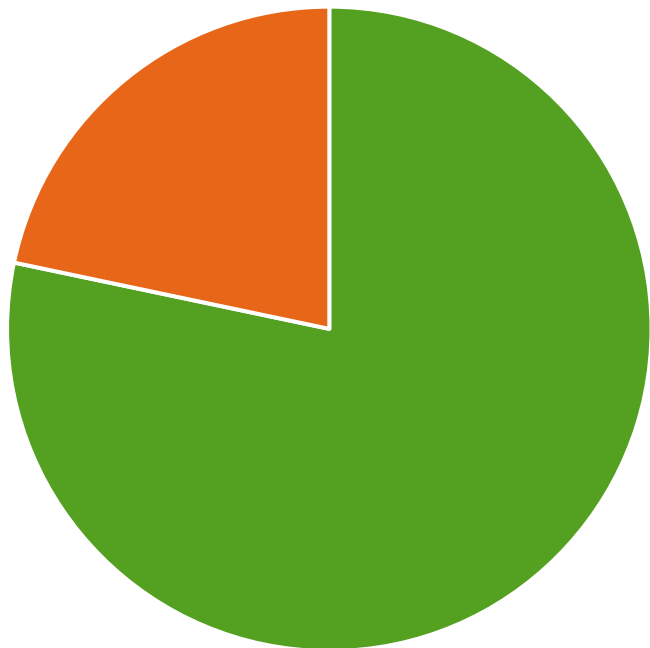
- 002 Excédent N-1 (22,50%)
- 7472 Région Ile-de-France (50,03%)
- 74741, 74751 et 74758 Participation communes et EPCI (14,80%)
- 7473 Département (12,67%)

2024 Investissement dépenses



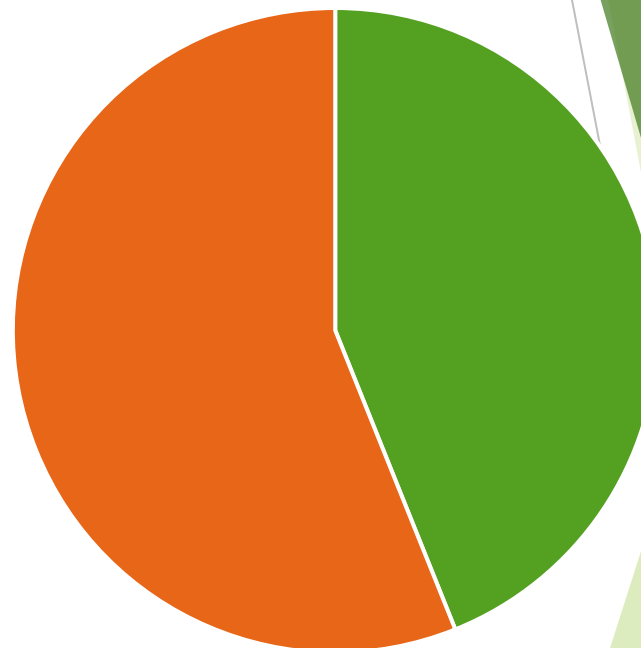
Pas de dépense en investissement sur l'exercice 2023

2023 Investissements recettes



■ 040 Amortissements (78,30%) ■ 001 Excédents fonctionnement N-1 (21,7%)

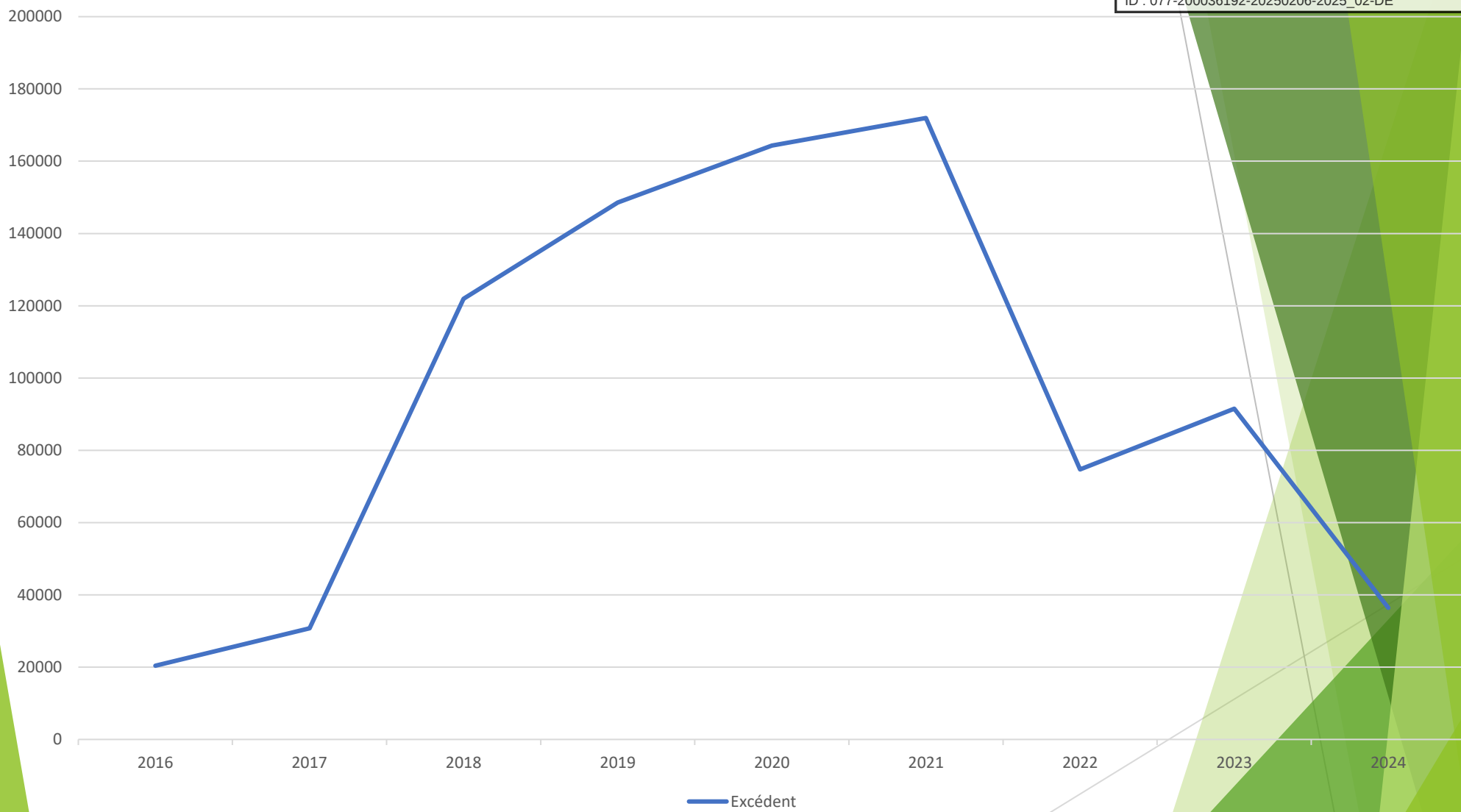
2024 Investissement recettes



■ 040 Amortissements (43,92 %) ■ 10 Excédents de fonctionnement capitalisés (56,08 %)

Excédent

Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le 
ID : 077-200036192-20250206-2025_02-DE



Exécution des dépenses du personnel du Syndicat mixte – Exercice 2024

- Poste directeur : agent recruté par voie de détachement en 2021 (temps plein), salaire BRUT + charges patronales : 79 264,44 €
- Poste responsable du Pôle administratif, comptable, ressources humaines, communication : agent recruté par voie de mutation en 2021 (temps plein) salaire BRUT + charges patronales : 57 736,14 €
- Poste géomaticien : agent recruté par contrat de projet en 2022 d'une durée de 2 ans renouvelable : salaire BRUT + charges patronales et frais de déplacement inclus : 54 858,07 €

En 2024, le Syndicat mixte a accueilli un stagiaire cursus M2 environnements urbains du 29 avril au 27 septembre 2024, coût 4 350,98 €.

L'équipe du Syndicat mixte est composée au 1^{er} janvier 2025 de 3 agents à temps plein :

Le directeur, la responsable du Pôle administratif, comptable, ressources humaines, communication, le géomaticien.

Aucun recrutement n'est prévu avant la labellisation du projet de Parc naturel régional Brie et Deux Morin.

Prévisions budgétaires 2025

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

Berser
Levrault

ID : 077-200036192-20250206-2025_02-DE

La proposition de budget 2025 reprend les grandes lignes du budget 2024 (location des bureaux, fournitures administratives, maintenance, assurances, location véhicule, budget alloué au CLD...) et la poursuite de certains partenariats/études comme :

- le marché public pluriannuel sur 3 ans évaluation environnementale commencé en septembre 2023 (40 702,68€, subventionné en totalité par la Région (subvention 2023, 2024 et 2025) ;
- la convention pluriannuelle avec la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France (46 585,80 € dont report de 2023: 5 681 € et 2024: 20 404,80 €; subventionnée par la Région à hauteur de 45 681 €) ;
- la poursuite du partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières en charge du programme de recherche de l'Orgeval pour l'établissement d'une coupe géologique afin de connaître la circulation des eaux souterraines. Savoir s'il y a une communication entre l'aquifère de Brie et l'aquifère de Champigny par une coupe géologique (12 000 €, action subventionnée en totalité par le Département (subvention 2024));
- le reliquat de l'acquisition d'une photothèque pour illustrer la charte (2 050 €, action subventionnée en totalité par le Département (subvention 2024)).

Le lancement des prestations non démarrées en 2024 et subventionnées par le Département (subvention 2024) :

- Partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour construire un réseau d'entreprise volet artisanat et valorisation des savoirs faire locaux (estimation 20 000 €, action subventionnée à hauteur de 5 000 €);
- Assistance de mise en forme graphique de la charte (objectif de qualité paysager et des dispositions d'urbanisme) pour obtenir un document pédagogique et permettre une bonne transposition avec les documents communaux, dans la même logique qu'un PADD (10 000 €, subventionnée en totalité).

Il est également proposé d'établir:

- ▶ Un accompagnement à la rédaction de la charte – volet environnement effectué par BL ayant fait l'objet d'une demande de subvention en totalité au Département de Seine-et-Marne
 - ❖ appui à la construction d'une stratégie globale – volet environnement (assistance pour définir une trajectoire environnementale souhaitable, assistance dans la construction d'une stratégie environnementale, assistance dans la définition des axes stratégiques, appui à l'animation de la phase)
 - ❖ appui à la construction des objets opérationnels de la charte (assistance à identifier et décliner les objectifs opérationnels, construction des objectifs opérationnels environnementaux, appui pour le Plan de Parc, définition du suivi et des indicateurs, appui à la phase d'animation)
 - ❖ appui à la rédaction de la charte (proposition d'une ligne éditoriale, rédaction de contenus)
- ▶ Une convention pluriannuelle (3 ans) avec l'association pour la valorisation des espaces nature du Grand-Voyeux afin d'apporter un appui à l'analyse cartographiques thématiques relatives aux enjeux naturalistes du projet de PNR, d'accompagner le SMEP pour la prise en compte des enjeux environnementaux dans la charte du futur PNR pour les thématiques « connaissance, préservation, valorisation et protection du patrimoine naturel, accompagner le SMEP pour la définition des actions prioritaires en lien avec les objectifs nationaux de la stratégie des aires protégées (*Coût estimatif 12 000 € - 15 000 € ayant fait l'objet d'une demande de subvention pour un montant de 11 780 € au Département de Seine-et-Marne*).

De prévoir :

- la location de minibus pour des ateliers-visites (estimation 750 €) ;
- le renouvellement des outils de communication du SMEP (estimation 7 000 €) ;
- le paiement de frais bancaires : ouverture possible d'une ligne de trésorerie (estimation 1 500 €) ;
- la refonte du site internet (estimation 3 000 €) ;
- le paiement d'un emplacement à la Foire aux fromages édition 2025 (estimation 1 000 €) ;
- l'accueil de stagiaires pour le SMEP (estimation 10 000 €) ;
- Comme 2024, une réserve budgétaire qui sera allouée aux dépenses effectuées par le CLD pour assurer sa mission d'organisation de réunions, d'évènements et d'animations destinés au public le plus large possible, à hauteur de 13 000 € (outils de communication compris).

Recettes prévisionnelles (fonctionnement):

- Reprise du résultat 2024 : 19 919,56 € ;
- Reliquats des versements des subventions 2023/2024 : 160 928,29 € (Région: 123 428,29 €, Département: 37 500 €) ;
- Pas d'augmentation de la participation des communes (0,40 €/habitant) et des EPCI (0,05 €/habitant) (estimation de 52 000€) ;
- Subvention demandée auprès de la Région Ile-de-France : 159 000 € pour participer aux frais de fonctionnement (structure et personnel), 2^{ème} demande pour les frais d'études et de partenariats de 29 943 € ;
- Subvention demandée auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne : 50 000 €.

Recettes prévisionnelles (investissement):

- Reprise de résultat 16 476,70 € ;
- Amortissements 2 440 € (dont logiciels 1 475 €, matériels informatiques 890 €, barnum 75 €).